

Énoncé de position sur la détection et l'intervention précoces des troubles auditifs (DIPTA) : Groupe de travail canadien sur l'audition des nourrissons (2016)

Chaque année au Canada, plus d'un millier d'enfants naissent avec une perte auditive permanente. Il a été démontré que les enfants qui bénéficient d'un diagnostic et d'une intervention en temps opportuns (dépistage dès l'âge d'un mois, diagnostic dès l'âge de trois mois et intervention dès l'âge de six mois) ont de meilleurs rendements en communication, en alphabétisation et en cognition que les enfants qui reçoivent un diagnostic tardif. Abaisser l'âge du diagnostic et offrir un soutien précoce au développement des habiletés en communication améliorent les résultats pour l'enfant et la famille.

Les programmes de détection et d'intervention précoces des troubles auditifs sont devenus la norme en matière de soins dans bon nombre de pays, où le dépistage d'une perte d'audition est offert à tous les nouveau-nés. Ce n'est pas le cas au Canada, où beaucoup de provinces et de territoires n'ont pas établi pareils programmes en nombre suffisant. Des études récentes réalisées par la Société canadienne de pédiatrie (SCP) et le Groupe de travail canadien sur l'audition des nourrissons (GTCAN) ont mis en évidence des lacunes dans plusieurs provinces et territoires canadiens. En effet, plusieurs d'entre eux n'offrent pas les services de dépistage et de détection précoce ce qui limite l'accès à une intervention adéquate et en temps opportuns. La SCP énumère l'absence d'un programme de DIPA dans l'ensemble du Canada comme un des principaux défis que doivent relever les jeunes du Canada.

Le moment est venu pour tous les Canadiens d'avoir accès à un programme de DIPTA bien intégré et culturellement adapté. Cela doit comprendre divers services, notamment : le dépistage; la surveillance d'une perte auditive tardive dans l'enfance; le diagnostic et l'intervention; l'accès aux technologies d'aide; et l'aide au développement des habiletés en communication. Tout programme n'incluant pas la totalité de ces services voue nos enfants à un sort nettement défavorisé.

Cet énoncé de position a été élaboré par le Groupe de travail canadien sur l'audition des nourrissons, une collaboration de l'Académie canadienne d'audiologie (ACA) et d'Orthophonie et Audiologie Canada (OAC). Pour plus d'information sur le Groupe de travail canadien sur l'audition des nourrissons, veuillez visiter le site Web www.infanthearingcanada.ca

Cet énoncé de position est appuyé par :



Canadian Society of Otolaryngology - Head and Neck Surgery / Société canadienne d'oto-rhino-laryngologie et de chirurgie cervico-faciale